

Conseil d'administration d'Hérault Ingénierie n°27

DELIBERATION CA/2026/09/14/04

Séance du 14 septembre 2026

Lieu : Hôtel du Département, Mas d'Alco, 1977 Avenue des Moulins, 34080 MONTPELLIER

Objet : Finances : Approbation de la demande d'aide 2026 à l'Agence de l'eau Adour-Garonne.

Collège départemental :

Présents :

Monsieur Jean François SOTO, Président, conseiller départemental du canton de Gignac ;
Madame Claudine VASSAS-MEJRI, vice-Présidente, conseillère départementale du canton du Crès ;
Madame Marie-Pierre PONS, conseillère départementale du canton de Saint Pons de Thomières ;
Madame Sylvie PRADELLE, conseillère départementale du canton de Frontignan.

Collège des intercommunalités :

Présents :

Monsieur Jean-Marie MILHAU, vice-Président de la communauté de communes Sud Hérault ;
Monsieur Philippe TOURRIER, vice-Président de la communauté de communes du Grand Pic Saint Loup.

Collège des communes :

Présents :

Monsieur Frédéric ROIG, vice-Président, Maire de Pégaïrolles de l'Escalette ;
Madame Florence QUINORENO, Maire de Saint-Saturnin-de-Lucian.

Le Président ayant constaté le quorum,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le procès-verbal de l'Assemblée générale constitutive du 25 juin 2018 portant installation de l'agence départementale,

Vu la délibération de l'Assemblée générale d'Hérault Ingénierie AG/2021/09/27/08 du 27 septembre 2021 portant approbation du projet de statuts d'Hérault Ingénierie,

Vu les statuts d'Hérault Ingénierie,

Vu la délibération de l'Assemblée départementale AD/090418/A/20 datée du 9 avril 2018 portant délégation par le Conseil départemental au profit d'Hérault Ingénierie de la mission d'assistance technique.

Une large partie du département de l'Hérault relève du périmètre d'intervention de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse. Six communes héraultaises (Cambon-et-Salvergues, Le Caylar, Fraïsse-sur-Agout, La Salvetat-sur-Agout, Le Soulié et Verreries-de-Moussans) sont cependant situées sur le bassin versant de la Garonne et relèvent, à ce titre, du périmètre de l'Agence de l'eau Adour-Garonne.

L'Agence de l'eau Adour-Garonne soutient et participe au financement des missions d'assistance technique exercées par Hérault Ingénierie dans les domaines de l'assainissement collectif et de la protection de la ressource en eau pour la production d'eau potable.

En 2026, dans la continuité des années précédentes, Hérault ingénierie diagnostic et de suivi des systèmes d'assainissement collectif, d'assistance à la programmation de travaux, d'évaluation de la qualité des services d'assainissement et d'élaboration de programmes de formation des personnels. Hérault Ingénierie apportera également un appui aux communes et intercommunalités en matière de protection réglementaire des captages et d'évaluation de la qualité du service de distribution d'eau potable.

Le coût prévisionnel de l'ensemble de ces missions s'élève à 49 488,40 € répartis comme suit :

- 12 600,00 € au titre de l'assistance technique pour l'assainissement ;
- 36 888,40 € au titre de l'assistance technique pour la ressource en eau.

Il est proposé de solliciter de l'Agence de l'eau Adour-Garonne une subvention de 24 745,00 €, correspondant à 50% des montants à engager par Hérault Ingénierie en 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- approuve la demande d'aide adressée à l'Agence de l'eau Adour-Garonne au titre des missions d'assistance technique programmées en 2026 ;
- autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision et à sa mise en œuvre.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

Le Président,



Jean-François SOTO